

"Le bizutage diminue, mais..." : le Comité national contre le bizutage cible les réseaux sociaux,

quand les BDE annoncent leurs "week-ends de folie"

•



Même si le bizutage est un délit, de nombreux étudiants en sont encore victimes, notamment en médecine. Image d'illustration. • © GUIZIOU FRANCK / hemis.fr

Juliette Favarel-Denat

Publié le 05/09/2026 à 06h00

Temps de lecture : 6 min

[Occitanie](#)

Presque un an après le bizutage de la forêt de Bouconne, près de Toulouse, qui avait mobilisé pompiers, plongeurs et drones pour retrouver des étudiants en médecine abandonnés en pleine nuit, le Comité national contre le bizutage (CNCB) lance une nouvelle campagne de sensibilisation, du 27 août à fin octobre. Entretien avec sa présidente, Marie-France Henry.

C'est un rendez-vous de la rentrée : du 27 août à fin octobre 2026, le [Comité national contre le bizutage \(CNCB\)](#) mène sa troisième campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux, à destination des jeunes de 18 à 24 ans, avec le soutien du ministère de l'Enseignement supérieur. L'objectif ? Donner aux étudiants les moyens de refuser le bizutage et de dénoncer les faits dont ils pourraient être victimes, au moment où bureaux des étudiants (BDE) et associations préparent leurs soirées et week-ends d'intégration.

La présidente du CNCB, Marie-France Henry, a accepté de répondre aux questions de France 3 Occitanie, entre le lancement de cette nouvelle campagne et le rappel d'une affaire qui a marqué la région : celle des étudiants en médecine toulousains retrouvés en sous-vêtements dans la forêt de Bouconne, en septembre 2025.

France 3 Occitanie : Pourquoi cette nouvelle campagne, cette année ?

Marie-France Henry : En fait, c'est notre troisième campagne. Ce n'est pas tous les ans qu'on en fait une, d'abord parce que ça coûte cher. On l'a organisée à l'occasion de la rentrée, parce que c'est le moment où se déroulent les accueils des nouveaux, et on espère que ça ne donnera pas lieu à des bizutages. L'idée, c'est vraiment de sensibiliser tous les jeunes de 18 à 24 ans : à la fois ceux qui vont accéder à l'enseignement supérieur, et les BDE et associations qui organisent les week-ends ou semaines d'intégration.

France 3 Occitanie : Concrètement, ça prend quelle forme ?

Marie-France Henry : Des messages de sensibilisation sur [Instagram](#) et sur [Facebook](#). Ça a commencé le 27 août, et ça devrait durer jusqu'à courant novembre. C'est vraiment le moment stratégique : si vous allez sur les réseaux sociaux, vous voyez que les BDE commencent déjà à parler de leurs week-ends et de leurs soirées d'intégration.

On est aussi en lien direct avec certains d'entre eux : il nous arrive d'intervenir directement auprès de BDE. Et sur les réseaux sociaux, je me permets de faire des commentaires au nom du CNCB, en fonction de ce qu'ils racontent. Je regardais récemment : un BDE annonçait un "*week-end de folie*", avec deux coupes de champagne en photo. Je ne suis pas sûre que ce soit très judicieux ! J'ai déjà fait des remarques à plusieurs BDE en leur disant : "*tant que le bizutage existera, faites attention à ne pas dire des choses qui vont alerter les nouveaux et leurs familles, et éventuellement les mettre mal à l'aise.*"

France 3 Occitanie : Justement, où se situe la limite entre ce qu'on pourrait appeler la "folie étudiante" et le bizutage ?

Marie-France Henry : Le bizutage a une définition très précise. Il y a d'abord un point extrêmement important dans la loi : que ce soit contre son gré ou non. J'ai récemment épinglé un BDE là-dessus : il n'y a pas d'autorisation à demander. On ne va pas demander aux jeunes s'ils sont d'accord pour être bizutés, ou s'ils sont d'accord pour boire de l'alcool. On doit faire en sorte que ce qu'on propose soit acceptable pour tout le monde.

Ensuite, il y a la question des actes humiliants ou dégradants. Une notion est essentielle en matière de bizutage : c'est un groupe contre un autre, les anciens contre les nouveaux. Les anciens, ce sont souvent les BDE, les nouveaux, ce sont tous ceux qui arrivent. Qu'on organise des choses ludiques, drôles, on n'est absolument pas contre ! Mais il ne faut pas que ce soit humiliant ou dégradant, et c'est à chacun de décider de ce qui l'est pour lui : des actes à connotation sexuelle, des brimades, des pressions psychologiques, se mettre nu... On peut très bien organiser un accueil des nouveaux — ce n'est plus du bizutage à ce moment-là — mais il faut qu'ils en sortent heureux, et non traumatisés.

France 3 Occitanie : Le bizutage est interdit en France depuis 1998 : il s'agit d'un délit. Est-ce que la pratique diminue avec les années ?

Marie-France Henry : Oui, quand même, le bizutage diminue. Beaucoup d'établissements ont pris leurs responsabilités, tout comme des jeunes. Quand on intervient dans les classes de terminale pour les préparer, quand on va dans les établissements d'enseignement supérieur, auprès des encadrants, des BDE ou des associations, on voit que ça marche.

À lire aussi : [Mines d'Albi : exclu définitivement après une vidéo à caractère sexuel lors d'une soirée étudiante, un élève ingénieur fait sa rentrée](#)

France 3 Occitanie : D'ailleurs, quelles sont les filières les plus touchées ?

Marie-France Henry : À mon avis, c'est la médecine actuellement. Ça ne veut pas dire qu'il n'y en a pas ailleurs. Mais c'est vrai que ces derniers temps, il y a eu un certain nombre de cas en médecine. C'est inquiétant de se dire que ces étudiants auront par la suite la vie de patients entre leurs mains.

À lire aussi : [INFO FRANCE 3. Le bizutage en médecine vire au cauchemar, trois étudiants hospitalisés dont un dans un état grave : "lâchés en pleine forêt en sous-vêtements"](#),

France 3 Occitanie : Si on prend le cas de Toulouse, avec les étudiants ligotés dans la forêt de Bouconne : est-ce un cas extrême de bizutage ?

Marie-France Henry : Disons que non, il est différent. Mais nous, on a des témoignages sur des choses qui ne sont pas beaucoup plus acceptables que ce qui s'est passé à Toulouse. Des soirées avec du protoxyde d'azote, par exemple ! On a du mal à comprendre, quand même.

Mais dans l'affaire de Bouconne, les étudiants médecins ont été totalement irresponsables. Il a fallu faire intervenir les pompiers, les plongeurs, les drones... C'est insensé. Il y a bien eu des sanctions sévères de l'établissement, parfois contestées, et une plainte a été déposée : quand un chef d'établissement, quel qu'il soit, a connaissance d'un cas de bizutage, il doit saisir le procureur, ce qui a été fait dans le cadre de Bouconne.

Tout a été classé sans suite en juillet dernier. C'est une forme de désaveu, en quelque sorte. Tant que ce sera comme ça, la justice, en matière de bizutage, classe malheureusement trop souvent sans suite. *(Note de la rédaction : les 28 étudiants ont bénéficié d'un classement "sous conditions" de leurs poursuites en échange d'une "contribution citoyenne" soumise par le parquet de Toulouse).*

À lire aussi : [Bizutage sauvage en forêt d'étudiants en médecine : les organisateurs échappent au procès mais pas à une bonne leçon d'un magistrat et d'un pompier](#)

France 3 Occitanie : Aujourd'hui, si l'on soupçonne un cas de bizutage dans son établissement, quelle est la démarche à suivre ?

Marie-France Henry : Il y a plusieurs solutions. On peut agir en amont, avant que ça n'arrive. C'est rare, mais il arrive que des parents ou des jeunes nous préviennent de ce qui est annoncé, et qu'on nous demande notre avis. On regarde alors d'un peu plus près, et selon la façon dont les choses sont présentées, on peut intervenir. Il est déjà arrivé que des bizutages ou des week-ends d'intégration soient interdits. Certains établissements savent très bien faire ça : s'ils s'aperçoivent que le week-end prévu est en fait un bizutage, ils l'annulent ou font revenir tout le monde.

Mais si c'est déjà arrivé, il faut réagir le plus vite possible, et surtout rassembler des preuves. Après, il y a deux niveaux : le conseil de discipline, une procédure qui va assez vite et qui a valeur d'exemple ; et la justice, qui nécessite un dépôt de plainte. Or, dans le cas de la forêt de Bouconne, aucun élève n'a porté plainte. Peut-être par peur des représailles, par peur de renoncer à ses études...

Le niveau le plus efficace pour nous reste donc le conseil de discipline, parce qu'il arrive très vite, même s'il peut être contesté devant le tribunal administratif, comme on l'a vu dans l'affaire de Bouconne.

À lire aussi : ["Certains étaient vraiment mal, humiliés" : le témoignage d'une victime du bizutage à l'école d'infirmières de Toulouse](#)

France 3 Occitanie : Concrètement, comment organiser un week-end ou une soirée d'intégration accueillante, sans que ça vire au bizutage ?

Marie-France Henry : D'abord, il existe des documents : le [guide sur les événements festifs et d'intégration étudiants du ministère de l'Enseignement supérieur](#), qui figure aussi sur notre site, engage à respecter un certain nombre de règles et à désigner un responsable de la soirée. Malheureusement, il arrive que des organisateurs signent cette charte, puis fassent tout autre chose. Mais il y a une règle de base : on n'organise pas un événement qu'on n'est pas capable de contrôler. Si on n'est pas capable d'encadrer, par exemple, 150 étudiants, on ne l'organise pas.

Il existe aussi des façons de contrôler l'alcool. Certaines écoles savent très bien le faire, il y a des sites qui l'expliquent, comme celui de la FAGE, l'association étudiante, qui édite des documents à ce sujet. On n'est pas obligé non plus de ne délivrer que de l'alcool.

Toutes ces règles existent, elles sont sur le site du ministère, relayées par des syndicats étudiants comme la FAGE. Reste à les mettre en pratique.